



# SAINT-AUGUSTIN

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 janvier 2017 à 19h00

Le Conseil Municipal de Saint-Augustin, dûment convoqué le 16 janvier 2017 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 23 janvier 2017 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Sébastien HOUDAYER.

Présents : Mr Sébastien Houdayer, Martine Robiche, Séverine Zéléchowski, Patrick Gelsumini, Gérald Boulanger, Nadège Monin, Jean-Luc Messant, Christèle Pintet, Denis Durand, Gerhart Dehan.

Absents excusés Nadine Salmon POUVOIR à Martine Robiche  
David Hoguet POUVOIR à Sébastien Houdayer  
Bastien Gibaut POUVOIR à Gerhart Dehan  
Noëlle Guilmain POUVOIR à Nadège Monin  
Alain Lefebvre POUVOIR à Séverine Zelechowski  
Geneviève Chaminade  
Jean Pierre Santin

Mme De Vienne Nelly (arrivée à 20h20)

Absent : Céline Acker-Fournet

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

Le Procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance : Martine Robiche

Propose l'ajout à l'ordre du jour : Désignation des représentants appelés à siéger au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evolution des Charges Transférées) - Accepté à l'unanimité.

Ordre du jour :

## **1. Demande de subventions :**

### **a) DETR : Extension de la vidéo protection**

La commune souhaite étendre son dispositif de vidéo protection notamment aux deux entrées de village, au local technique et au café de la pomme.

Dans ce cadre, nous sollicitons au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 une subvention pouvant s'élever jusque 80 % du coût total HT.

Le devis ne nous est pas parvenu à la date de la rédaction de la présente note. Les montants seront communiqués en séance du conseil.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet d'investissement pour un montant de 86 500 euros HT soit 103 800 euros TTC,

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour un montant de 69 200 HT euros,

**ARRÊTE** les modalités de financement dont le détail ci-après :

Coût Achat	103 800	euros TTC
Subvention Etat DETR 2017 80 %du HT	69 200	<u>euros</u>
Reste à la charge de la commune	34 600	euros TTC

Fonds propres

### **b) DETR : ossuaire**

Après avoir procédé à la réfection du mur du cimetière,

Vu l'aménagement de remise en état des allées du cimetière,

Vu le règlement du cimetière précisément article 24: **Exhumation**

« Il pourra être procédé à l'exhumation des corps soit fosse par fosse au fur et à mesure des besoins, soit de façon collective par parcelles ou rangées d'inhumations.

Le maire pourra ordonner soit le dépôt des restes mortels exhumés à l'ossuaire spécialement réservé à cet usage, soit leur incinération et la dispersion des cendres dans le jardin du Souvenir.

Dans tous les cas, les restes mortels qui seraient trouvés dans la ou les tombes seront réunis avec soin dans un reliquaire. Les débris de cercueils seront incinérés. »

Il est proposé la construction d'un ossuaire de 80 places pour reliquaires,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet d'investissement pour un montant de 4 740 euros HT soit 5 688 euros TTC,

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour un montant de 60 % du montant HT soit 2844 euros,

**ARRÊTE** les modalités de financement dont le détail ci-après :

Coût Achat	5 688 euros TTC
Subvention Etat DETR 2016 60 %du HT	2 844 <u>euros</u>
Reste à la charge de la commune	2 8 44 euros TTC
Fonds propres	

### **c) Réserve parlementaire : équipement sportif**

Monsieur le Maire explique que les parlementaires disposent d'une enveloppe budgétaire, appelée plus communément «enveloppe parlementaire» qui leur permet d'accorder des subventions exceptionnelles pour certains événements locaux.

Monsieur le Maire propose donc que la Commune demande, une subvention au titre de la réserve parlementaire à Monsieur Franck RIESTER, député de Seine et Marne pour la mise en place d'un équipement sportif et plus précisément pour un City Stade et un skate park.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**  
par 11 voix POUR et 4 ABST (Mr Dehan, Mr Gibaut, Mr Messant, Mme Pintet)

**APPROUVE** le programme des travaux.

**DECIDE** de solliciter Monsieur Franck RIESTER, Député de Seine et Marne, pour la demande d'une subvention au titre de la Réserve Parlementaire, pour réaliser un city stade pour un montant de 20 155 € HT selon le plan de financement qui suit :

Coût Achat	TTC	96 744	euros
Subvention demandée	25%	20 155	<u>euros</u>
Reste à la charge de la commune		76 589	euros TTC

Fonds propres

**S'ENGAGE** à utiliser la subvention accordée par la Réserve Parlementaire pour réaliser le city stade.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire auprès de Monsieur Franck RIESTER, Député de Seine et Marne.

**Mr Dehan prend la parole** « *En dépit des assurances données lors de la réunion d'échanges du 28 octobre 2016 avec l'ensemble des Conseillers lors de laquelle il avait été demandé que les sujets devant donner lieu à délibération soient préalablement examinés en amont dans les commissions compétentes, je relève une fois de plus que cette procédure normale d'examen des dossiers n'a pas été respectée.*

*En effet, je constate que la commission des « travaux » et encore moins la commission « sports et loisirs » n'ont pas été saisis en la circonstance et n'ont donc donné aucun avis ni sur l'opportunité du projet d'acquisition d'une surface multisports, ni sur son contenu et son implantation.*

*Dans ces conditions, compte tenu de ce manque de transparence, de rigueur et de respect pour le rôle des conseillers, pour traiter d'un sujet qui aurait demandé un minimum de réflexion et de concertation, je suis donc au regret de devoir m'abstenir sur le projet de délibération proposée.*

*Je demande que cette explication de vote figure in extenso au procès-verbal de cette séance du Conseil Municipal et au compte rendu qui sera diffusé. »*

## **2. Communauté de Communes du Pays de Coulommiers : opposition au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « loi ALUR » et notamment son article 136 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5214-16;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Coulommiers;

Considérant que la loi ALUR du 24 mars 2014 opère, à compter du 27 mars 2017, le transfert automatique à la communauté de la compétence en matière de PLU,

Considérant qu'il est possible de s'opposer à ce transfert de compétences si dans les trois mois précédant le 27 mars 2017 (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération ;

Considérant qu'après concertation des communes regroupant la communauté de communes du Pays de Coulommiers, il apparaît inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence PLU

Considérant qu'il existe par ailleurs à l'échelon intercommunal un document d'urbanisme tel que le SCOT qui permet la mise en œuvre d'une planification intercommunale en matière d'urbanisme ;

Compte tenu de l'exposé ci-dessus, il est proposé au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de PLU à la communauté de communes du Pays de Coulommiers

## **3. Acquisition de terrain**

La Commune de Saint Augustin a reçu courant du mois de décembre 2016 une notification de la SAFER nous informant de différentes ventes de terrains notamment la parcelle ZD 138 zone UAb d'une superficie de 14 Ca

Parcelles	Superficies/Prix	Zone /Nature	Lieu Dit
ZD 138	14ca 1 € + 400 euros frais SAFER	sol	La planchette

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** Mr Le maire à acheter les parcelles ZD 138 à l'euro symbolique + 400 euros de frais SAFER + frais notaire et à signer tous documents nécessaires à l'acquisition.

#### **4. Cabinet médical : reconduction de bail**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SAINT AUGUSTIN a signé en 2014 les contrats de baux avec les médecins du cabinet médical. Contrats qui prennent fin le 31 janvier 2017. Il y a lieu de procéder à leur renouvellement.

Monsieur le Maire propose la reconduction de chaque bail pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 janvier 2020 dans les mêmes termes.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la reconduction de chaque contrat de bail du cabinet médical d'une durée de 3 ans.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document s'y rapportant le cas échéant.

#### **5. Désignation des représentants appelés à siéger au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evolution des Charges Transférées)**

M le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral 2016/DRCL/BCCCL n° 107 du 15 décembre 2016 portant création d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Brie des Moulins » et « Pays de Coulommiers »

Vu l'article 1609 noniè C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du 16 janvier 2017 de la communauté de communes du Pays de Coulommiers portant création et composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges CLECT ;

Considérant que le nombre de représentant par commune a été fixé à 1 titulaire et 1 suppléant

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, chaque conseil municipal doit procéder à la désignation de ses membres pour siéger au sein de la CLECT

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Mr HOUDAYER Sébastien titulaire  
Mme GUILMAIN Noëlle suppléante

## Questions diverses :

- Mr le Maire informe les conseillers de l'ouverture des plis pour les travaux du café de la pomme d'or. L'analyse et la phase négociation sont en cour. Le choix des entreprises retenues est prévu courant mars.
- Mme Zelechowski informe dans un premier temps qu'un flyer sur le PNR va être distribué prochainement dans les boites aux lettres de la commune.  
Dans un deuxième temps, que toutes les informations concernant le PLU sont disponibles sur le site de la commune. Une réunion post enquête publique avec le bureau d'étude Geogram est prévu pour le 06/02/2017.
- Mr Gelsumini informe que les travaux d'enfouissement sont terminés au niveau de la route d'Epied et au carrefour rue de Meaux.  
Concernant la fibre optique, une réunion publique sera organisée afin d'informer les administrés sur les éventuelles procédures à suivre.
- Une réunion publique concernant les frêlons asiatiques aura lieu à Mauperthuis le 10/02/2017 à 19h30 dans la salle des fêtes. Mr Colin, référent de la commune, animera la réunion
- Mme Pintet indique qu'elle a reçu un courrier de Mr Taurel, administré de Saint Augustin, par lequel elle est informée que le projet PLU prévoit un emplacement réservé sur une grande partie de son terrain. Mr le Maire répond qu'en état actuel d'avancement du PLU il est difficile de procéder à la modification. Néanmoins, un comité de pilotage est prévu début février avec le bureau d'étude et cette demande de modification va être étudiée quant à sa faisabilité.
- Mr Messant souhaite que le fossé route d'Epied soit refait avant de faire le revêtement de cette même route.  
Mr Messant félicite le traiteur Mr Didier, moulin de Saint Augustin, pour le buffet de la cérémonie des vœux du Maire.
- **Mr Dehan prend la parole :** « Mon intervention se situe dans le cadre de la finalisation prochaine du PLU et des annonces faites dans le **Contrat Intercommunal de Développement (CID)** par M.RIESTER , Député-maire.  
Je souhaite que la finalisation prochaine du PLU, en ce qui concerne la réalisation de liaisons douces, soit l'occasion pour le comité de pilotage et le Conseil Municipal d'aller plus loin dans ses propositions de manière à s'inscrire dans le plan de création de liaisons douces prévu à l'échelon intercommunal et dont le financement a été inscrit dans le contrat intercommunal de développement annoncé par M.Riester lors de sa signature avec le Département en décembre 2016. (2,8 Millions €).  
Ce serait en quelque sorte aussi l'occasion de compenser les effets potentiellement négatifs du projet de déviation sud de Coulommiers qui impactera le territoire de notre commune. »
- Les agents communaux sont remerciés quant à leur présence jour et nuit pour effectuer le salage des rues de la commune.

La séance est levée à 20h30